



DOCUMENTS NECESSAIRES POUR L'ENQUETE SOCIALE

SERVICE SOCIAL GENERAL

- Preuves des ressources du ménage
 - Soit l'avertissement extrait de rôle de l'impôt des personnes physiques le plus récent (exercice 20 - revenus 20)
 - Soit la fiche récente de rémunération (revenus 20)
 - Soit la fiche récente de salaire
 - Soit l'attestation récente d'allocation(s) sociale(s) perçue(s)
 - Soit l'extrait de compte récent identifiant le versement du salaire ou de l'allocation sociale perçue
- Preuves des dépenses (extraits de compte, tickets de magasin, preuve de paiement des charges) = tout ce qui constitue l'ensemble des dépenses qui justifient que la personne se retrouve dans des difficultés au moment de sa demande.

!! Il est probable que le travailleur social qui vous recevra vous réclamera d'autres documents et ce, en fonction de la nature de votre demande !!

Nouvelle demande : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 11h00

Permanence sociale : sur rendez-vous au 068/26.97.29